

Autres organismes responsables de la Faune

matière étudient les effets des pesticides au Canada, et des experts en biométrie font le lien entre les biologistes et les ordinatrices en analysant des données prises sur le terrain même et en étudiant les moyens d'améliorer la courbe statistique et l'analyse du système de permis et de contrôle de la chasse des oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune a créé quatre-vingts refuges d'oiseaux migrateurs. Nombre d'oiseaux aquatiques y trouvent protection lorsque la saison de chasse est ouverte ailleurs. Cinq centres de la faune ont également été créés. De plus, le Service est responsable d'un programme visant à la protection de l'habitat des animaux sauvages. C'est ainsi que l'on compte aujourd'hui quarante régions fauniques nationales.

Les provinces assument la plus grande part de responsabilité dans la gestion des ressources fauniques. Elles adoptent et font respecter les règlements qui s'appliquent à la plupart des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs en eau douce. Des problèmes difficiles se posent lorsqu'il s'agit de maintenir l'équilibre entre les intérêts des amateurs de chasse et de pêche, des naturalistes, des cultivateurs, des éleveurs de bétail et d'autres groupes ayant des préoccupations particulières.

Chaque province a créé un ministère qui est responsable de l'administration des ressources fauniques et, souvent, de celle d'autres ressources et renouvelables telles que les forêts. Les progrès réalisés dans la gestion de la faune reflètent la compétence de ces organismes et l'efficacité de leur personnel, en ce qui concerne recherches, application des règlements ou information du public.

Chaque année se tiennent des conférences fédérales-provinciales de la faune au cours desquelles des délégués d'organismes fédéraux et provinciaux responsables de la chasse s'efforcent de coordonner leurs activités. Les sujets à l'étude sont très nombreux, ils vont des éternels problèmes de la délimitation des prises de gibier, de la durée des saisons de chasse du gibier aquatique et des effets des pesticides sur la faune aux recommandations de la convention sur le commerce international des espèces sauvages (faune et flore) menacées d'extinction.

